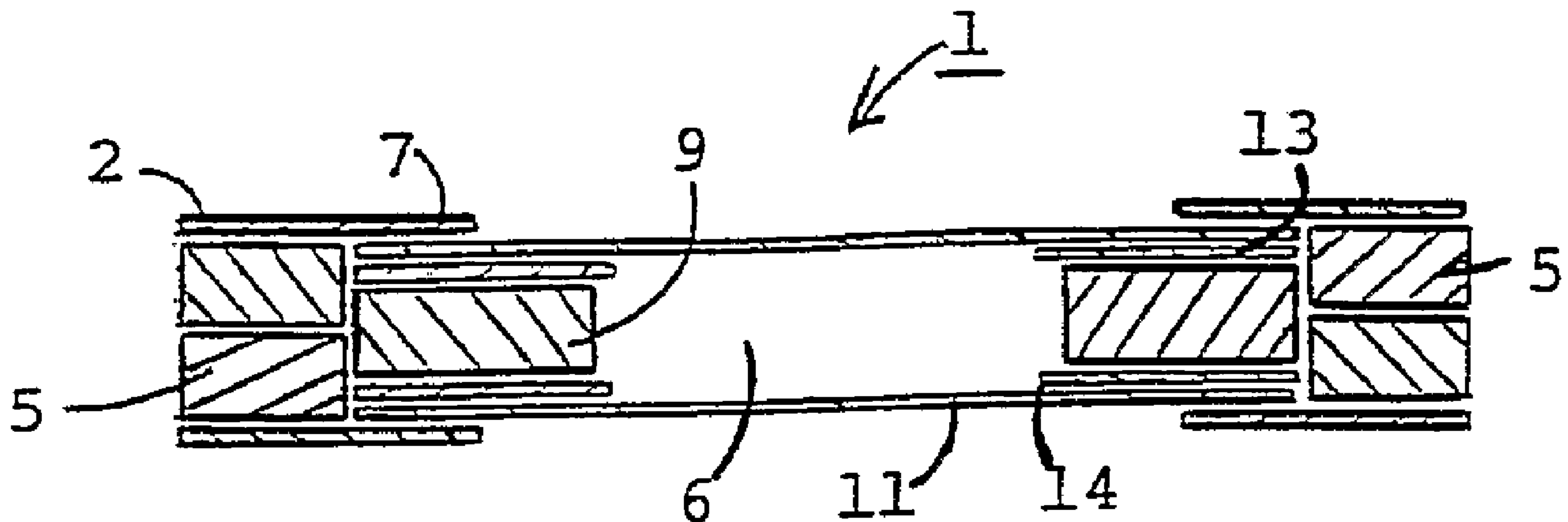




(86) Date de dépôt PCT/PCT Filing Date: 2003/02/14
 (87) Date publication PCT/PCT Publication Date: 2003/09/04
 (45) Date de délivrance/Issue Date: 2010/10/26
 (85) Entrée phase nationale/National Entry: 2004/08/16
 (86) N° demande PCT/PCT Application No.: FR 2003/000489
 (87) N° publication PCT/PCT Publication No.: 2003/071902
 (30) Priorités/Priorities: 2002/02/26 (FR02/02426);
 2003/02/12 (FR03/01642)

(51) Cl.Int./Int.Cl. *A47F 7/03* (2006.01),
A47F 7/00 (2006.01), *A47G 1/12* (2006.01)
 (72) Inventeur/Inventor:
 PLEVEN, LUDOVIC JOEL GEORGES, FR
 (73) Propriétaire/Owner:
 PLEVEN, LUDOVIC JOEL GEORGES, FR

(54) Titre : DISPOSITIF DE PROTECTION, DE PRESENTATION ET D'UTILISATION A DES FINS D'ORNEMENTATION
 COURANTE D'UNE PIECE DE MONNAIE
 (54) Title: DEVICE FOR PROTECTING, DISPLAYING AND USING A COIN FOR STANDARD ORNAMENTATION
 PURPOSES



(57) Abrégé/Abstract:

Un dispositif de protection, de présentation et d'utilisation d'une pièce de monnaie comporte une structure de base (2) constituée par des première et seconde parties annulaires reliées entre elles par un élément de liaison au niveau duquel la structure de base (2) peut être pliée pour amener les première et seconde parties en regard l'une de l'autre. Des moyens de support d'une pièce de monnaie adaptés au diamètre de la pièce sont disposés dans la structure de base (2) et ils comportent deux anneaux internes (5) identiques, superposés délimitant un orifice destiné à contenir la pièce de monnaie. Le diamètre de l'orifice des anneaux internes (5) est légèrement supérieur au diamètre interne des première et seconde parties de la structure de base (2), de sorte que chaque anneau interne (5) délimite, sur une des première ou seconde parties de la structure de base (2), une zone interne annulaire non recouverte, constituant une lèvre externe de maintien (7).

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international(43) Date de la publication internationale
4 septembre 2003 (04.09.2003)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 03/071902 A1(51) Classification internationale des brevets⁷ : A47F 7/03,
7/00, A47G 1/12(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR03/00489(22) Date de dépôt international :
14 février 2003 (14.02.2003)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
02/02426 26 février 2002 (26.02.2002) FR
03/01642 12 février 2003 (12.02.2003) FR

(71) Déposant et

(72) Inventeur : PLEVEN, Ludovic, Joel, Georges [FR/FR];
11, route de l'Epau, F-72560 Change (FR).(81) États désignés (national) : AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ,
BA, BB, BG, BR, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ,DE, DK, DM, DZ, EC, EE, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM,
HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK,
LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX,
MZ, NO, NZ, OM, PH, PL, PT, RO, RU, SC, SD, SE, SG,
SK, SL, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC,
VN, YU, ZA, ZM, ZW.(84) États désignés (régional) : brevet ARIPO (GH, GM, KE,
LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), brevet
eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet
européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI,
FR, GB, GR, HU, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE, SI, SK, TR),
brevet OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW,
ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Déclarations en vertu de la règle 4.17 :

- relative à l'identité de l'inventeur (règle 4.17.i) pour toutes les désignations
- relative à la qualité d'inventeur (règle 4.17.iv) pour US seulement

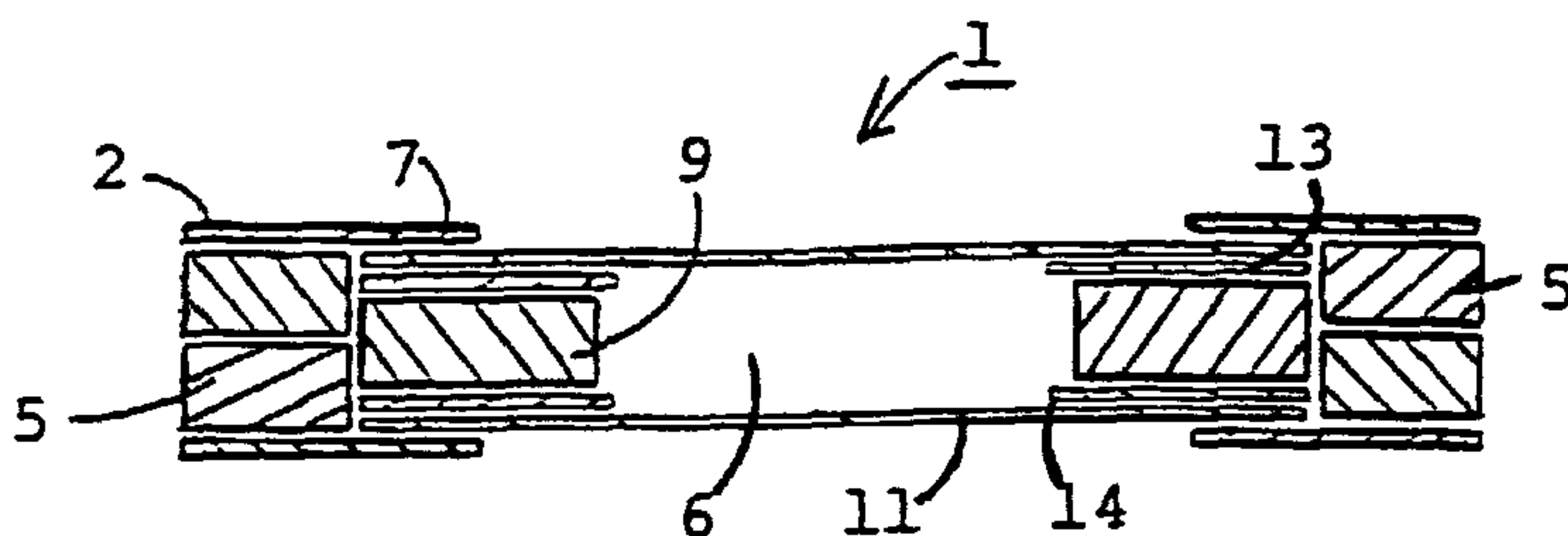
Publiée :

- avec rapport de recherche internationale

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: DEVICE FOR PROTECTING, DISPLAYING AND USING A COIN FOR STANDARD ORNAMENTATION PURPOSES

(54) Titre : DISPOSITIF DE PROTECTION, DE PRÉSENTATION ET D'UTILISATION A DES FINS D'ORNEMENTATION COURANTE D'UNE PIÈCE DE MONNAIE



(57) Abstract: The invention relates to a device that is employed to protect, display and use a coin, comprising a base structure (2) consisting of first and second circular parts which are interconnected by a connecting element, by means of which the base structure (2) can be folded so that the first and second parts are facing one another. According to the invention, coin support means, which are adapted to the diameter of said coin, are disposed in the base

structure (2) and comprise two stacked identical inner rings (5) which define an opening that is intended to house the coin. The diameter of the opening in the aforementioned inner rings (5) is slightly greater than the inner diameter of the first and second parts of the base structure (2). In this way, each inner ring (5) defines a non-covered inner circular area on one of the first or second parts of the base structure (2), said area forming an outer support lip (7).

(57) Abrégé : Un dispositif de protection, de présentation et d'utilisation d'une pièce de monnaie comporte une structure de base (2) constituée par des première et seconde parties annulaires reliées entre elles par un élément de liaison au niveau duquel la structure de base (2) peut être pliée pour amener les première et seconde parties en regard l'une de l'autre. Des moyens de support d'une pièce de monnaie adaptés au diamètre de la pièce sont disposés dans la structure de base (2) et ils comportent deux anneaux internes (5) identiques, superposés délimitant un orifice destiné à contenir la pièce de monnaie. Le diamètre de l'orifice des anneaux internes (5) est légèrement supérieur au diamètre interne des première et seconde parties de la structure de base (2), de sorte que chaque anneau interne (5) délimite, sur une des première ou seconde parties de la structure de base (2), une zone interne annulaire non recouverte, constituant une lèvre externe de maintien (7).

WO 03/071902 A1

WO 03/071902 A1



— *avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues*

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

Dispositif de protection, de présentation et d'utilisation à des fins d'ornementation courante d'une pièce de monnaie.

5 Domaine technique de l'invention

L'invention concerne un dispositif de protection, de présentation et d'utilisation d'une pièce de monnaie comportant une structure de base constituée par des première et seconde parties reliées entre elles par un élément de liaison au
10 niveau duquel la structure de base peut être pliée pour amener les première et seconde parties en regard l'une de l'autre, des moyens de support d'une pièce de monnaie adaptés au diamètre de la pièce étant disposés dans la structure de base.

15

État de la technique

Les dispositifs connus pour conserver une pièce de monnaie comportent, généralement, un boîtier de protection munie d'un logement vitré et dans lequel
20 est disposée une pièce de monnaie tel que celui décrit dans le document US3100567. Certains dispositifs connus tel que celui décrit dans le document US4915214 s'adaptent à différents diamètres de pièces, notamment grâce à un anneau dont les diamètres interne et externe sont respectivement adaptés à celui de la pièce et à celui du logement du boîtier.

25

La plupart des dispositifs connus permettent seulement de protéger la pièce de monnaie, sans pouvoir l'utiliser de manière courante. Ainsi, la structure de tels dispositifs est généralement rigide et comporte des moyens de fermeture par vissage, enclipsage ou encastrément. Cependant, de tels dispositifs ne sont pas

faciles à mettre en œuvre et ne peuvent pas toujours être réouvert de manière simple et fiable. D'autres systèmes présentent une structure simple sans pouvoir assurer une protection suffisante d'une pièce de monnaie lorsque celle-ci est destinée à être utilisée couramment.

5

Objet de l'invention

L'invention a pour but un dispositif de protection, d'utilisation et de présentation
10 d'une pièce de monnaie, facile à mettre en œuvre, capable de s'adapter à différents diamètres et épaisseurs de pièces de monnaie, et pouvant s'ouvrir aisément tout en conservant une fermeture fiable.

Selon l'invention, ce but est atteint par le fait que :

- 15 - les première et seconde parties sont annulaires avec un diamètre interne prédéterminé,
- les moyens de support comportent deux anneaux internes identiques, superposés délimitant un orifice destiné à contenir la pièce de monnaie, le diamètre de l'orifice des anneaux internes étant légèrement supérieur au
20 diamètre interne des première et seconde parties de la structure de base, de sorte que chaque anneau interne délimite, sur une des première ou seconde parties de la structure de base, une zone interne annulaire non recouverte, constituant une lèvre externe de maintien,
-des moyens de fermeture enserrant au moins une zone de la périphérie du
25 dispositif.

Selon un développement de l'invention, le dispositif comporte une structure adaptative annulaire comportant un orifice destiné à contenir une pièce de

monnaie de diamètre inférieur au diamètre interne des première et seconde parties, ladite structure adaptative étant destinée à être disposée dans l'orifice des deux anneaux internes.

5 Selon un mode de réalisation préférentiel, la périphérie de la structure adaptative comporte des ergots diamétralement opposés et destinés à coopérer avec des évidements formés dans les anneaux internes, de manière à empêcher la rotation de la structure adaptative dans les anneaux internes.

10 Selon une autre caractéristique de l'invention, le dispositif comporte deux anneaux d'interposition respectivement disposés sur les deux faces de la structure adaptative, le diamètre interne desdits anneaux d'interposition étant inférieur au diamètre interne de la structure adaptative de manière à former des lèvres internes.

15

Description sommaire des dessins

20 D'autres avantages et caractéristiques ressortiront plus clairement de la description qui va suivre de modes particuliers de réalisation de l'invention donnés à titre d'exemples non limitatifs et représentés aux dessins annexés, dans lesquels :

25 La figure 1 représente un mode de réalisation particulier d'un dispositif selon l'invention, en position ouverte.

La figure 2 est une vue en coupe transversale d'un dispositif selon l'invention, en position fermée.

La figure 3 représente une structure de base d'un dispositif selon l'invention.

La figure 4 représente un anneau interne d'un dispositif selon l'invention.

Les figures 5 et 6 représentent des structures adaptatives de diamètres différents d'un dispositif selon l'invention.

5 Les figures 7 et 8 sont respectivement, une vue de face d'un joint de compensation et une vue en coupe d'un joint de compensation disposé sur une partie d'un dispositif selon l'invention.

La figure 9 est une vue en coupe d'un élément de fermeture d'un dispositif selon l'invention.

10 La figure 10 est une représentation schématique d'un dispositif selon l'invention comportant des éléments de fermeture selon la figure 9.

Les figures 11 et 12 représentent, en vue de face, différents modes de réalisation d'un dispositif selon l'invention, en position fermée.

15 **Description de modes particuliers de réalisation.**

Comme représenté à la figure 1, un dispositif 1 de protection, de présentation et d'utilisation d'une pièce de monnaie comporte une structure de base 2 destinée à contenir et à protéger une pièce de monnaie et pouvant passer d'une position ouverte (figure 1) à une position fermée (figures 2 et 10). Comme représentée à 20 la figure 3, la structure de base 2 est constituée par des première et seconde parties annulaires 3a et 3b reliées entre elles par un élément de liaison 4. Pour passer en position fermée, la structure de base 2 est pliée selon un axe A1, au niveau de l'élément de liaison 4, de manière à amener les première et seconde 25 parties annulaires 3a et 3b en regard l'une sur l'autre.

Le dispositif comporte également des moyens de support d'une pièce de monnaie adaptés au diamètre de la pièce et disposés dans la structure de base

2. Les moyens de support comportent deux anneaux internes 5 (figure 4) identiques, superposés et délimitant un orifice 6 destiné à contenir une pièce de monnaie. Les anneaux internes 5 sont disposés entre les première et seconde parties annulaires 3a et 3b lorsque la structure de base 2 est fermée (figure 2).

5 Le diamètre d_1 de l'orifice 6 des anneaux internes 5 est légèrement supérieur au diamètre interne d_2 des première et seconde parties annulaires 3a et 3b et le diamètre externe d_3 des anneaux internes 5 est égal au diamètre externe des parties annulaires 3a et 3b (figures 3 et 4). Ainsi, lorsque les deux anneaux internes 5 sont disposés entre les première et seconde parties annulaires 3a et

10 3b, chaque anneau interne 5 délimite, sur une des première ou seconde parties annulaires 3a et 3b, une zone interne annulaire non recouverte. Chacune des zones internes annulaires constitue une lèvre externe de maintien 7 annulaire (figure 1) qui maintient, dans la structure de base 2, les moyens de support et la pièce de monnaie. Chaque anneau interne 5 peut également comporter deux

15 évidements 8 diamétralement opposés et de section sensiblement circulaire.

Pour une pièce de monnaie de diamètre inférieur au diamètre interne d_2 des première et seconde parties 3a et 3b, le dispositif 1 comporte, de préférence, une structure adaptative 9 annulaire telle que celle représentée à la figure 5 et

20 destinée à être disposée dans l'orifice 6 des deux anneaux internes 5. La structure adaptative 9 comporte un orifice 9a destiné à contenir la pièce de monnaie, le diamètre d_4 de l'orifice 9a de la structure adaptative 9 correspondant sensiblement au diamètre de la pièce de monnaie et le diamètre externe d_5 de la structure adaptative étant sensiblement égal au diamètre d_1 de

25 l'orifice 6 des anneaux internes 5.

La périphérie de la structure adaptative 9 comporte, de préférence, deux ergots 10 diamétralement opposés faisant saillie vers l'extérieur de la structure

adaptative 9 et, de préférence, de section sensiblement circulaire. Les ergots 10 sont destinés à coopérer avec les évidements 8 des deux anneaux internes 5 de manière à empêcher la rotation de la structure adaptative 9 dans les anneaux internes 5. Comme représenté aux figures 5 et 6, le diamètre interne d_4 de la structure adaptative 9 est adapté au diamètre de la pièce de monnaie que la structure adaptative doit contenir.

Le dispositif comporte, de préférence, au moins une interface de protection 11 disposée dans l'orifice 6 des anneaux internes 5 superposés, de manière à recouvrir totalement une face de la pièce de monnaie. Ainsi, sur la figure 2, deux interfaces de protections 11 sont disposées de part et d'autre de la structure adaptative 9, dans l'orifice 6 des anneaux internes 5 superposés. Les deux anneaux internes 5 ont une épaisseur permettant de contenir au moins les interfaces de protection 11 et la structure adaptative 9. Les interfaces de protection 11 sont formées par des disques de faible épaisseur, par exemple, en verre ou en plastique. Elles sont, de préférence, rigides, amovibles et interchangeables. Le diamètre des interfaces de protection 11 est sensiblement égal au diamètre d_1 de l'orifice 6 des anneaux internes 5. Ainsi, chaque interface de protection 11 est disposée dans un anneau interne 5, de manière à protéger la pièce de monnaie. Lorsque la structure de base 2 est fermée, l'ensemble formé par les deux anneaux internes 5, la structure adaptative 9 et les deux interfaces de protection 11, est retenu par les lèvres annulaires externes de maintien 7 de la structure de base 2.

Selon une variante de réalisation, au moins un joint de compensation 12 destiné à compenser la différence d'épaisseur entre les pièces de monnaie présentées, tel que celui représenté à la figure 7 peut être disposé en pourtour central de l'orifice 9a de la structure adaptative 9, de sorte que le joint de compensation

recouvre le listel, ou le grènetis en l'absence de listel, de la pièce de monnaie contenue dans la structure adaptative 9 (figure 8). Le joint de compensation peut être circulaire, torique ou à faces plates, la largeur de la partie pleine du joint est sensiblement adaptée au listel de la pièce de monnaie et son diamètre externe correspond sensiblement au diamètre d4 de l'orifice 9a de la structure adaptative 9. Le joint de compensation 12 bloque, ainsi, la pièce de monnaie au sein du dispositif, en exerçant une pression perpendiculaire au plan de la pièce de monnaie, au niveau du listel et sans nécessiter de pression latérale sur les parois de la structure adaptative 9.

10

Le dispositif peut également comporter des anneaux d'interposition. Ainsi, sur les figures 2 et 8, deux anneaux d'interposition 13 sont respectivement disposés entre la structure adaptative 9 et les interfaces de protection 11. Les anneaux d'interposition 13 ont un diamètre externe égal à celui de la structure adaptative 9 et un diamètre interne inférieur au diamètre de l'orifice 9a de la structure adaptative 9. Ainsi, chaque anneau d'interposition 13 comporte une zone libre annulaire interne constituant une lèvre interne 14 faisant saillie vers l'intérieur de la structure adaptative 9, lorsque l'anneau d'interposition 13 est disposé entre la structure adaptative 9 et une des interfaces de protection 11 (figure 2). Les lèvres internes 14 bloquent la pièce de monnaie au sein de la structure adaptative 9. Le diamètre interne des anneaux d'interposition 13 correspond sensiblement, de préférence, au diamètre de la pièce de monnaie sans compter la largeur du listel, ou du grènetis en l'absence de listel, de la pièce, de sorte que les lèvres internes 14 des anneaux d'interposition 13 recouvrent le listel, ou le grènetis, de la pièce de monnaie sur toute sa circonférence. Les anneaux d'interposition 13 permettent de masquer les joints de compensation 12 lorsque ceux-ci sont disposés sur le listel d'une pièce de monnaie. Les anneaux d'interposition 13 empêchent également un contact entre la pièce de monnaie et

20

25

les interfaces de protection 11 et ils permettent, avec ou sans les joints de compensation, d'immobiliser la pièce de monnaie au sein de la structure adaptative, de sorte que celle-ci ne puisse pas tourner ni se déplacer transversalement dans l'orifice 9a de la structure adaptative 9, de manière à
5 permettre une lecture droite de la pièce de monnaie.

Le dispositif 1 est maintenu en position fermée par des moyens de fermeture réversibles enserrant au moins une zone de la périphérie de la structure de base 2. Comme représentés aux figures 9 et 10, les moyens de fermeture peuvent
10 comporter au moins un élément incurvé 15 ayant une section en forme de U. L'élément incurvé 15 est relativement flexible de manière à enserrer, au moins une zone de la périphérie de la structure de base 2 par enchâssement et par pression. L'élément incurvé 15 peut également enserrer la périphérie des
15 interfaces de protection 11 disposées sous les lèvres externes de maintien 7, de manière à conférer une rigidité supplémentaire au dispositif fermé. La courbure de l'élément incurvé 15 est égale à la courbure de la structure de base 2 et sa hauteur H interne est sensiblement égale à l'épaisseur du dispositif en position fermée (Figure 12). Au moins une des parois latérales internes de chaque
20 élément incurvé 15 peut comporter un ergot de blocage 16 destiné à coopérer avec une lumière 17 formée dans la structure de base 2. Ceci permet d'assurer une meilleure immobilité du système de fermeture par effet d'emboîtement réversible. Ainsi, sur la figure 9, l'élément incurvé 15 comporte deux ergots 16 disposés en regard l'un de l'autre.

25 Sur la figure 10, les moyens de fermeture réversibles comportent trois éléments incurvés 15 tels que celui représenté à la figure 9 et les première et seconde parties annulaires 3a et 3b de la structure de base 2 comportent, respectivement, trois lumières 17 disposées régulièrement. Les éléments

incurvés 15 enserrant la structure de base 2 pliée et chaque ergot 16 coopère avec une lumière de la structure de base 2. Les moyens de fermeture permettent, ainsi, d'exercer une pression sur la structure de base, entraînant un effet de pince sur les bords des faces extérieures de la structure de base 2. Ceci permet de rendre l'ensemble du dispositif solidaire et fermé, de sorte que la pièce de monnaie ne puisse s'extraire seule du dispositif.

Comme représenté à la figure 11, un point de couture 18 par piqûre peut être réalisé sur l'élément de liaison 4 de la structure de base 2, lorsque celle-ci est pliée, de sorte que la structure de base reste en position semi-fermée tout en permettant une ouverture en bivalve. Le point de couture évite, néanmoins une ouverture béante des première et seconde parties annulaires 3a et 3b par effet ressort.

Un espace 19 peut être ménagé dans l'élément de liaison 4 de la structure de base 2 pliée. Ainsi, le dispositif peut comporter un système de suspension tel qu'un anneau pour former, par exemple un porte-clés, ou pour convertir le dispositif en un autre moyen de présentation en fixant ou en accrochant le dispositif à tout type de support de présentation connu. Sur la figure 11, l'espace 19 est délimité par le point de couture 18.

A titre d'exemple, un dispositif représenté à la figure 12, comporte une structure de base pliée dans laquelle sont disposés deux anneaux internes superposés et qui comporte trois lumières 17 destinées à la fermeture du dispositif. Une structure adaptative 9 telle que celle représentée à la figure 5 est disposée dans l'orifice des deux anneaux superposés et elle comporte, en son centre, une pièce de monnaie 20, et sur ses faces, un anneau d'interposition 13. Trois éléments de fermeture 15 enserrant la périphérie de la structure de base de

manière à fermer le dispositif et un point de couture 18 est réalisé sur l'élément de liaison 4 de la structure de base.

5 Un dispositif selon l'invention présente l'avantage de s'adapter à tout type de pièce de monnaie, notamment à des pièces ayant des épaisseurs et des diamètres différents. Il permet également de protéger les deux faces d'une pièce de monnaie contre des éléments extérieurs mais aussi contre les moyens de support contenus dans le dispositif. De plus, le dispositif permet de maintenir la pièce de monnaie, de manière efficace, au centre du dispositif et rend
10 possible la lecture droite de la pièce de monnaie, tout en assurant une fermeture sure et réversible. La mise en œuvre d'un tel dispositif est facile à réaliser, les différents éléments du dispositif pouvant être réalisés par tout type de moyens connus, par exemple par découpe et emboutissage. Le dispositif peut être réalisé en tout type de matériaux connus, par exemple en cuir,
15 plastique pour l'interface de protection et acier mince pour l'élément de fermeture enchâssé.

L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits ci-dessus. Ainsi, une pièce de monnaie, de diamètre supérieur au diamètre interne d_2 des
20 première et seconde parties 3a et 3b, peut être directement disposée entre les deux anneaux internes 5, sans nécessiter de structure adaptative 9.

Dans ce cas, le diamètre de l'orifice 6 des anneaux internes 5 est sensiblement égal au diamètre de la pièce de monnaie à présenter et deux anneaux d'interposition 13 peuvent être respectivement disposés en pourtour central des
25 anneaux internes 5 superposés, de part et d'autre de la monnaie. Le diamètre interne desdits anneaux d'interposition 13 est alors inférieur au diamètre de l'orifice 6 des anneaux internes 5. Le dispositif peut également comporter au moins un joint de compensation 12 disposé en pourtour central de l'orifice 6 des

anneaux internes 5. Le joint, destiné à compenser la différence d'épaisseur des pièces de monnaies en comblant l'intervalle libre entre le listel et un anneau d'interposition 13 et/ou entre l'anneau d'interposition et l'interface de protection 11, ou entre le listel et l'interface de protection peut être disposé entre le listel de la monnaie et les anneaux d'interposition 13 et/ou entre l'anneau d'interposition et une interface de protection, ou entre le listel et une interface de protection. Les joints sont alors masqués par les premières lèvres externes de la structure de base 2.

Revendications

- 5 **1.** Dispositif de protection, de présentation et d'utilisation d'une pièce de monnaie comportant une structure de base (2) constituée par des première et seconde parties (3a, 3b) reliées entre elles par un élément de liaison (4) au niveau duquel la structure de base (2) peut être pliée pour amener les première et seconde parties (3a, 3b) en regard l'une de l'autre, des moyens de support d'une pièce de monnaie (20) adaptés au diamètre de la pièce étant disposés
- 10 dans la structure de base (2), dispositif (1) caractérisé en ce que :
- les première et seconde parties (3a, 3b) sont annulaires, et symétriques par rapport à l'axe (A1), avec un diamètre interne (d2) prédéterminé,
 - les moyens de support comportent deux anneaux internes (5) superposés et identiques, indépendants de la structure de base (2), délimitant un orifice (6)
 - 15 avec un diamètre interne (d1) prédéterminé destiné à contenir une pièce de monnaie (20), le diamètre (d1) de l'orifice (6) des anneaux internes (5) étant supérieur au diamètre interne (d2) des première et seconde parties (3a, 3b) de la structure de base (2), de sorte que chaque anneau interne (5) délimite, sur
 - 20 chacune des première ou seconde parties (3a, 3b) de la structure de base (2), une zone interne annulaire non recouverte, constituant une lèvre externe de maintien (7) destinée à maintenir une interface de protection indépendante (11) disposée dans l'orifice (6) des deux anneaux internes (5) superposés, et ce sur chaque face de la pièce de monnaie, de manière à recouvrir totalement la pièce de monnaie (20),
 - 25 - un espace (19) est ménagé, en position pliée, entre l'élément de liaison (4) de la structure de base (2) et les anneaux internes (5), un système de suspension est introduit dans cet espace.

- une structure adaptative annulaire (9) comportant un orifice (9a) destiné à contenir une pièce de monnaie (20) de diamètre inférieur au diamètre interne (d2) des première et seconde parties (3a, 3b), peut être placée dans l'orifice (6) des deux anneaux internes (5),
- 5 -la périphérie de la structure adaptative (9) comporte deux ergots (10) diamétralement opposés et destinés à coopérer avec des évidements (8) formés dans les anneaux internes(5), de manière à empêcher la rotation de la structure adaptative (9) dans les anneaux internes (5),
- les moyens de fermeture comportent au moins un élément incurvé (15) ayant
10 une section en forme de U et destiné à enserrer au moins une zone de la périphérie du dispositif (1), par enchâssement et par pression.
- 2.** Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif comporte au moins un joint de compensation (12) disposé en pourtour central
15 de l'orifice (6) des anneaux internes (5).
- 3.** Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif comporte au moins deux anneaux d'interposition (13) respectivement disposés en pourtour central des anneaux internes (5) superposés, le diamètre interne
20 desdits anneaux d'interposition (13) étant inférieur au diamètre de l'orifice (6) des anneaux internes (5).
- 4.** Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif comporte deux anneaux d'interposition (13) respectivement disposés sur les
25 deux faces de la structure adaptative (9), le diamètre interne des dits anneaux d'interposition (13) étant inférieur au diamètre interne (d4) de la structure adaptative (9) de manière à former des lèvres internes (14).

- 5.** Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif comporte au moins un joint de compensation (12) disposé en pourtour central de l'orifice (9a) de la structure adaptatrice (9).
- 5 **6.** Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément incurvé (15) comporte au moins un ergot de blocage (16) destiné à coopérer avec une lumière (17) formée dans la structure de base (2).
- 10 **7.** Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la structure de base (2), en position pliée, comporte, au niveau de l'élément de liaison (4), un point de couture (18) par piqûre destiné à maintenir les première et seconde parties annulaires (3a, 3b) en regard l'une sur l'autre, de manière à obtenir une structure de base (2) semi-fermée en bivalve.

1/6

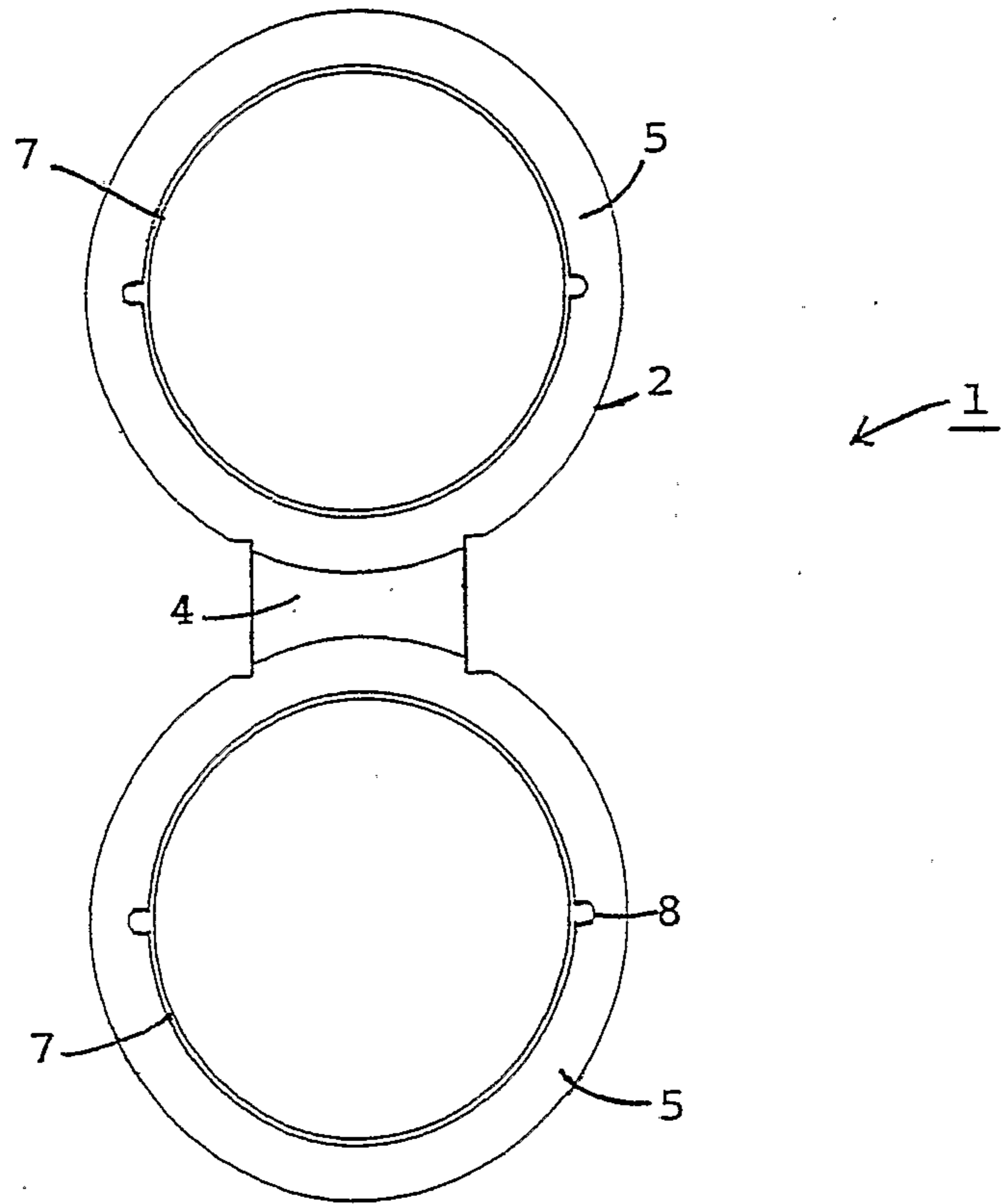


FIG. 1

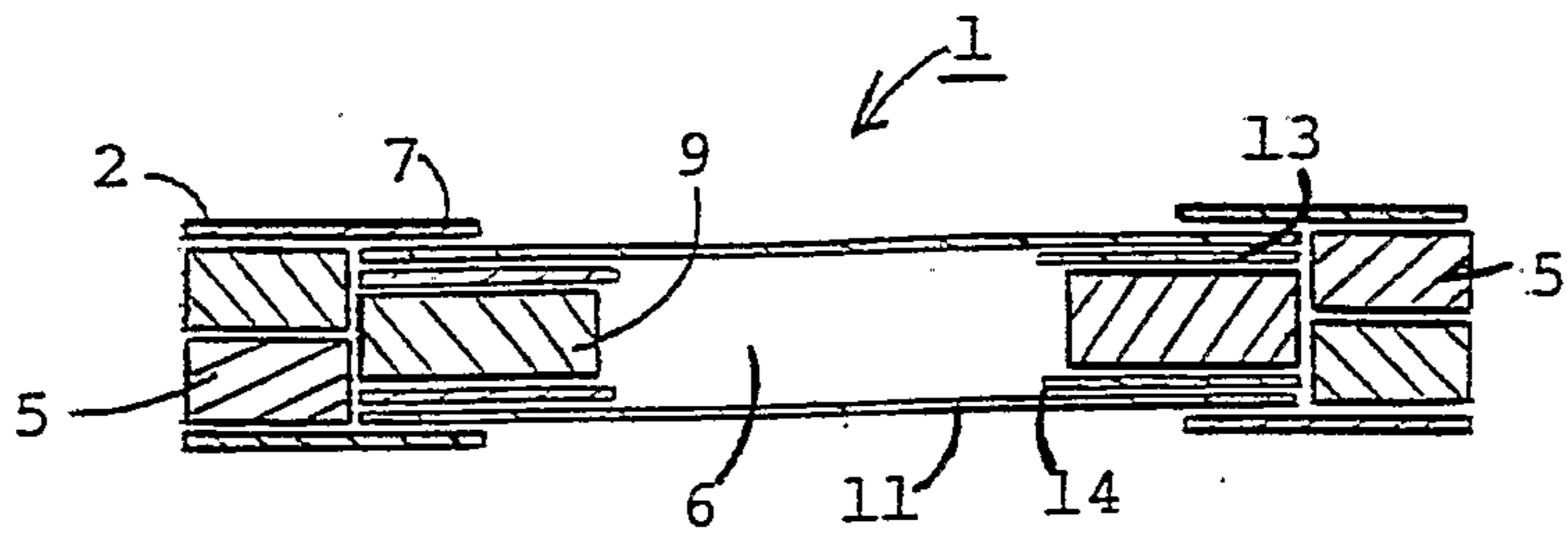


FIG. 2

2/6

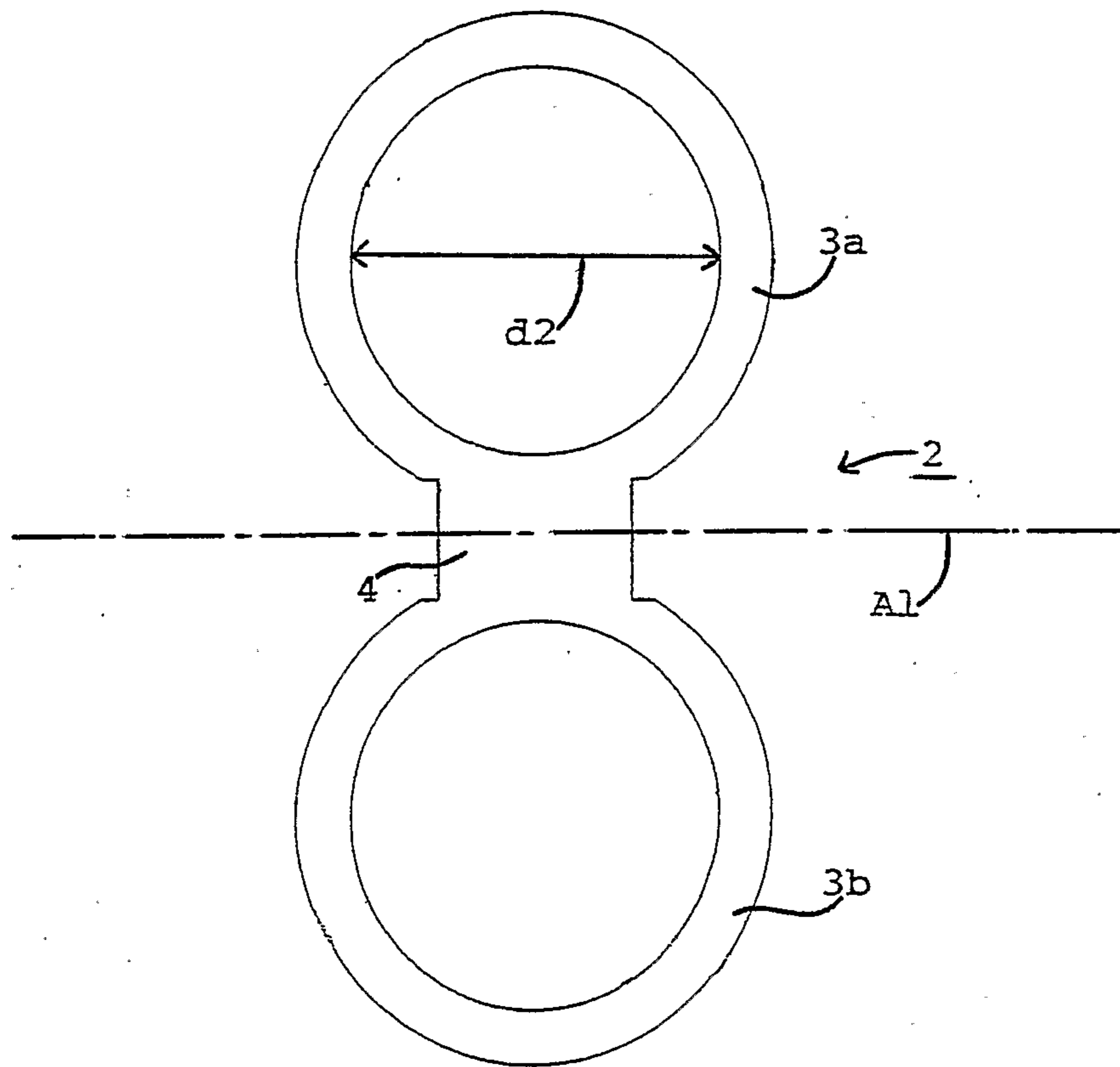


FIG. 3

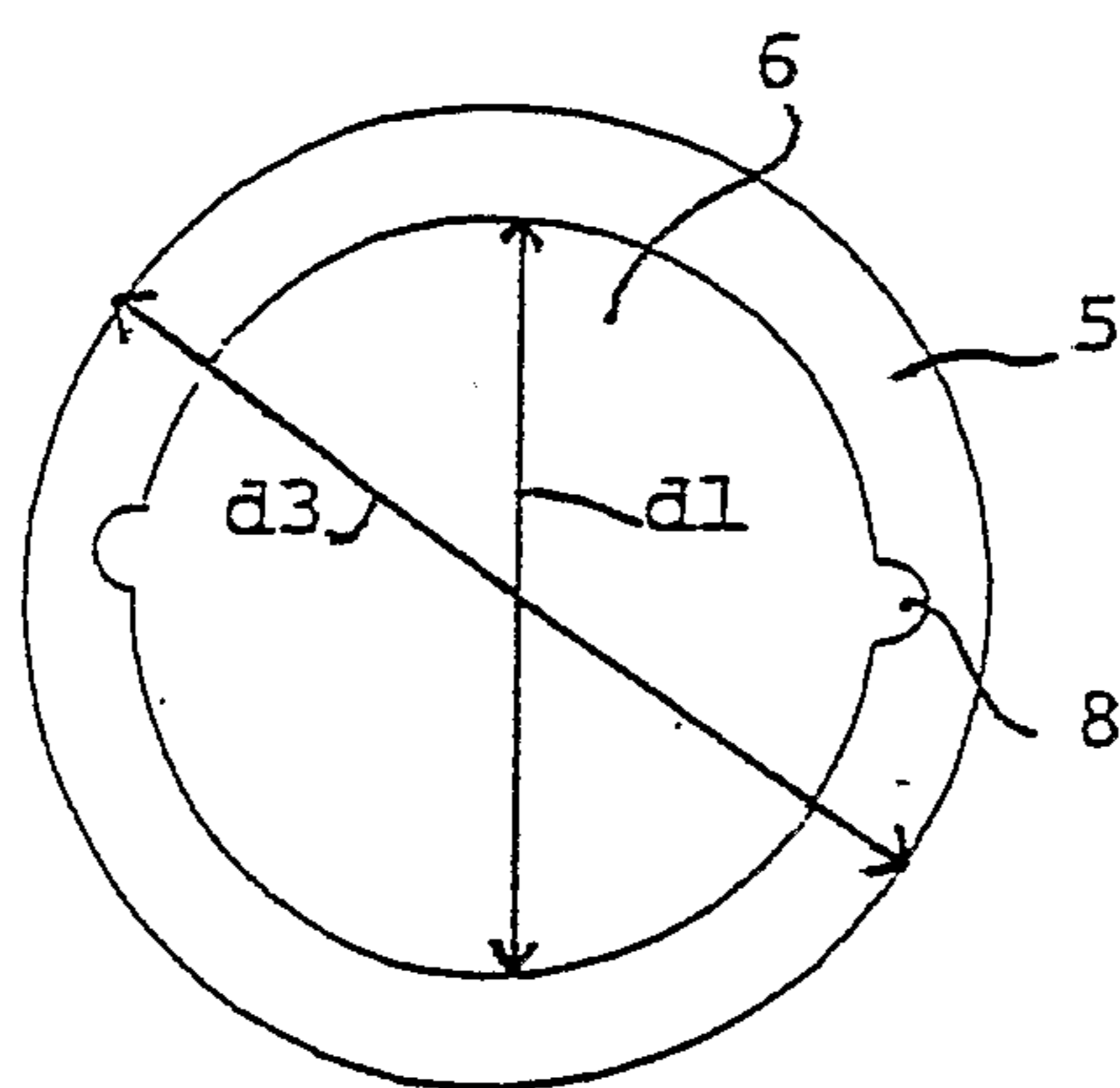


FIG. 4

3/6

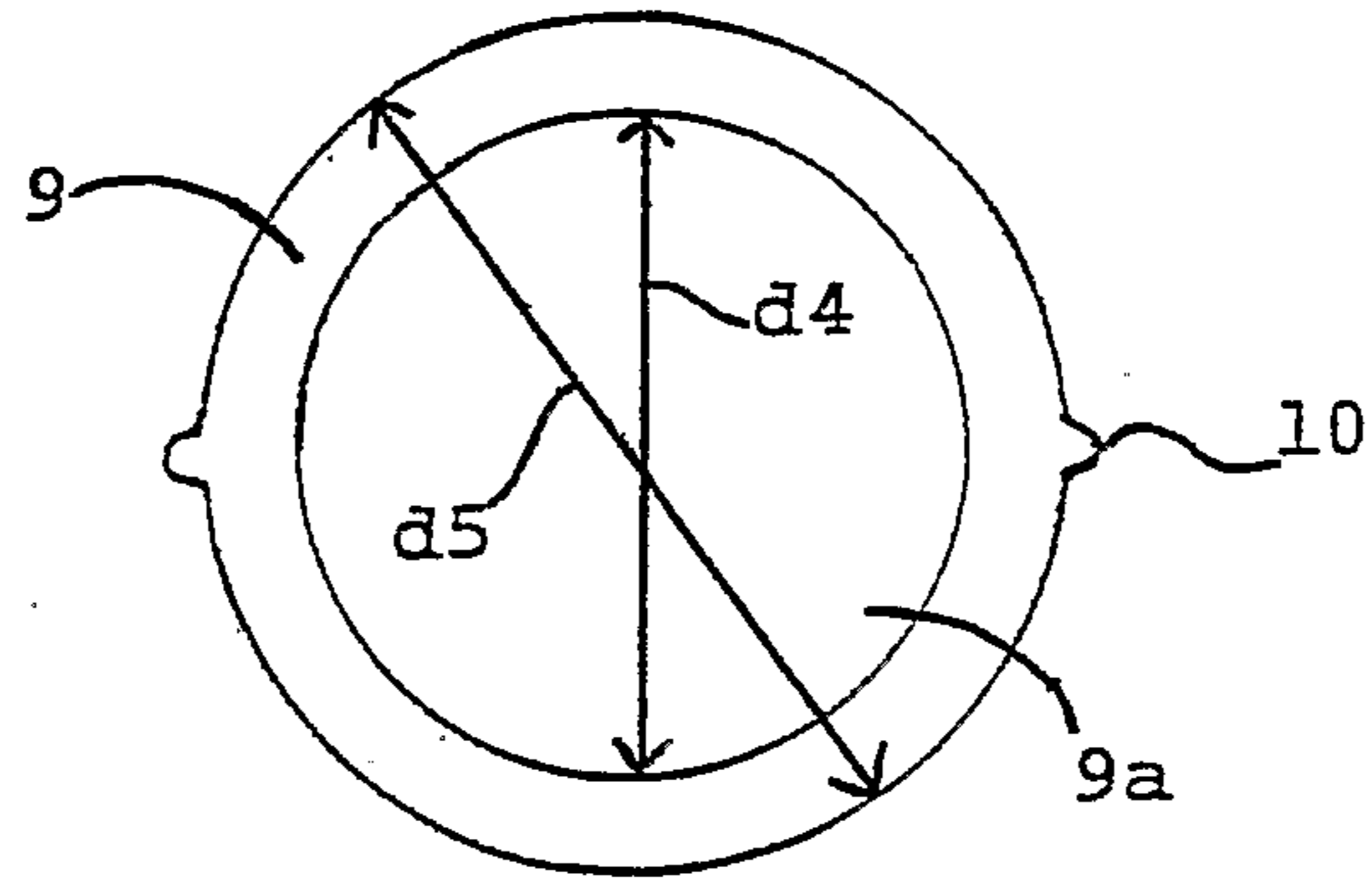


FIG. 5

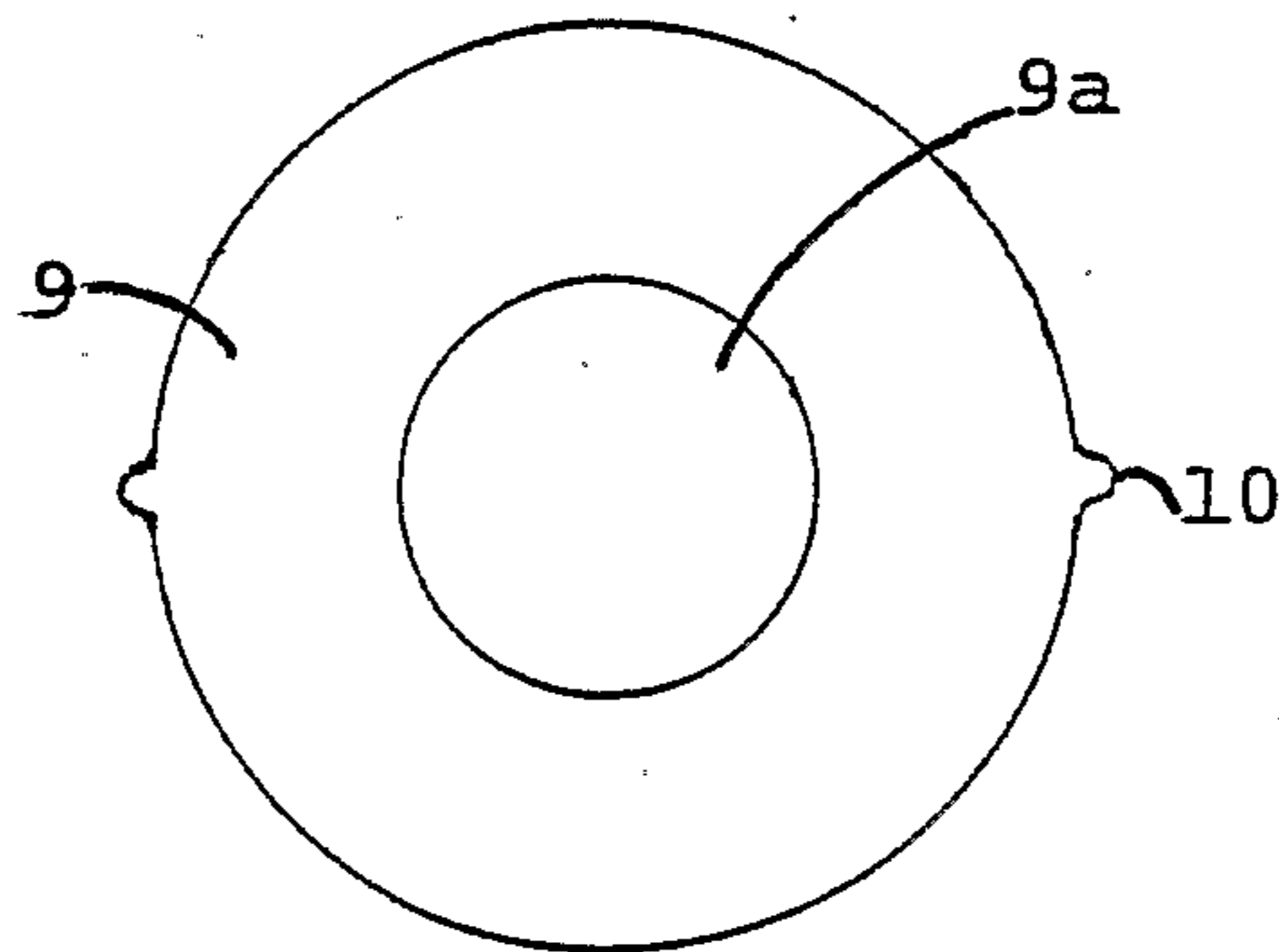


FIG. 6

4/6

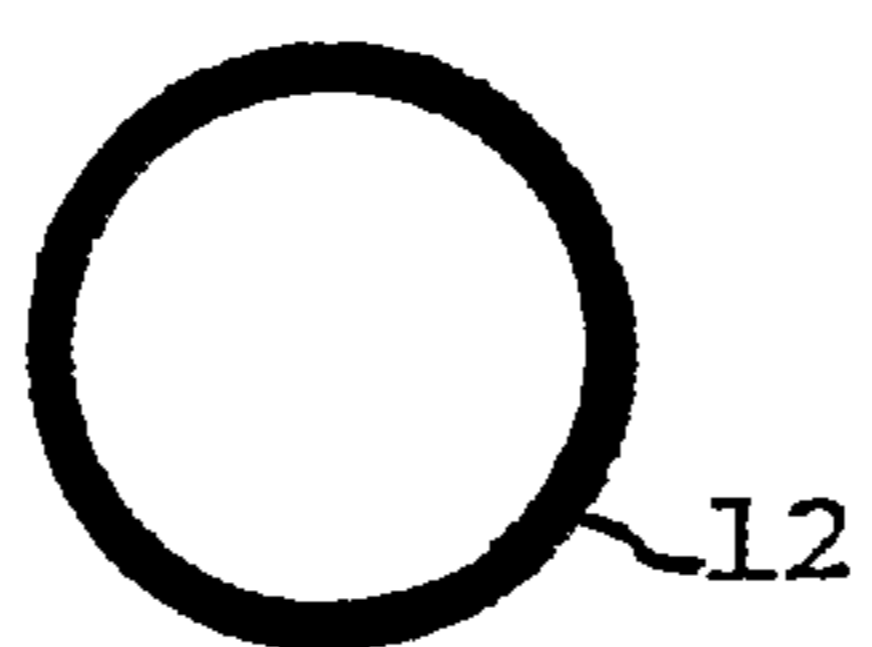


FIG. 7

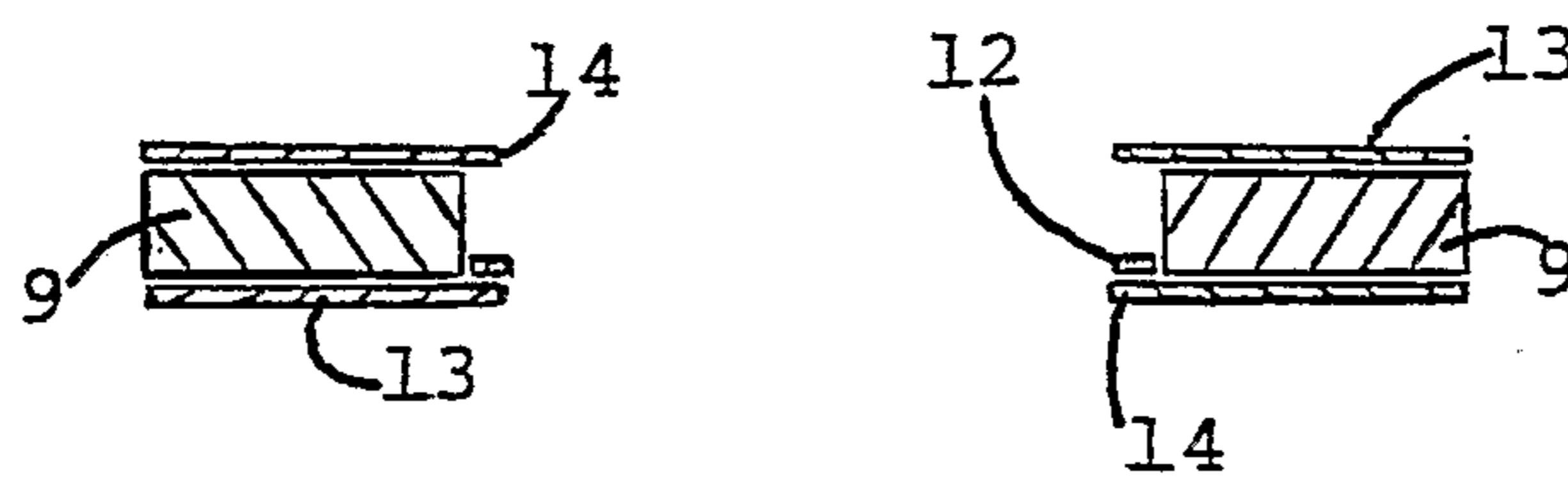


FIG. 8

5/6

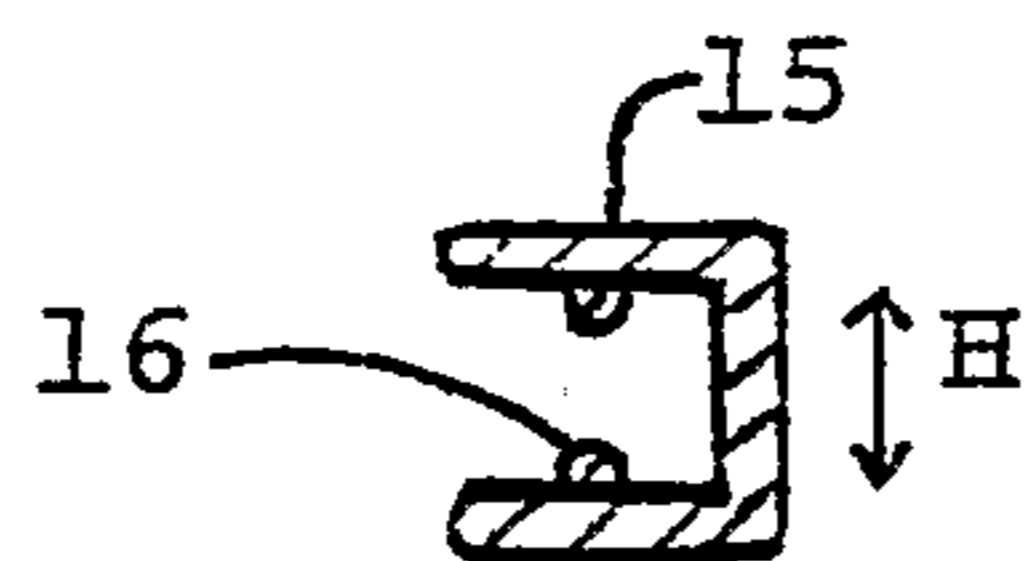


FIG. 9

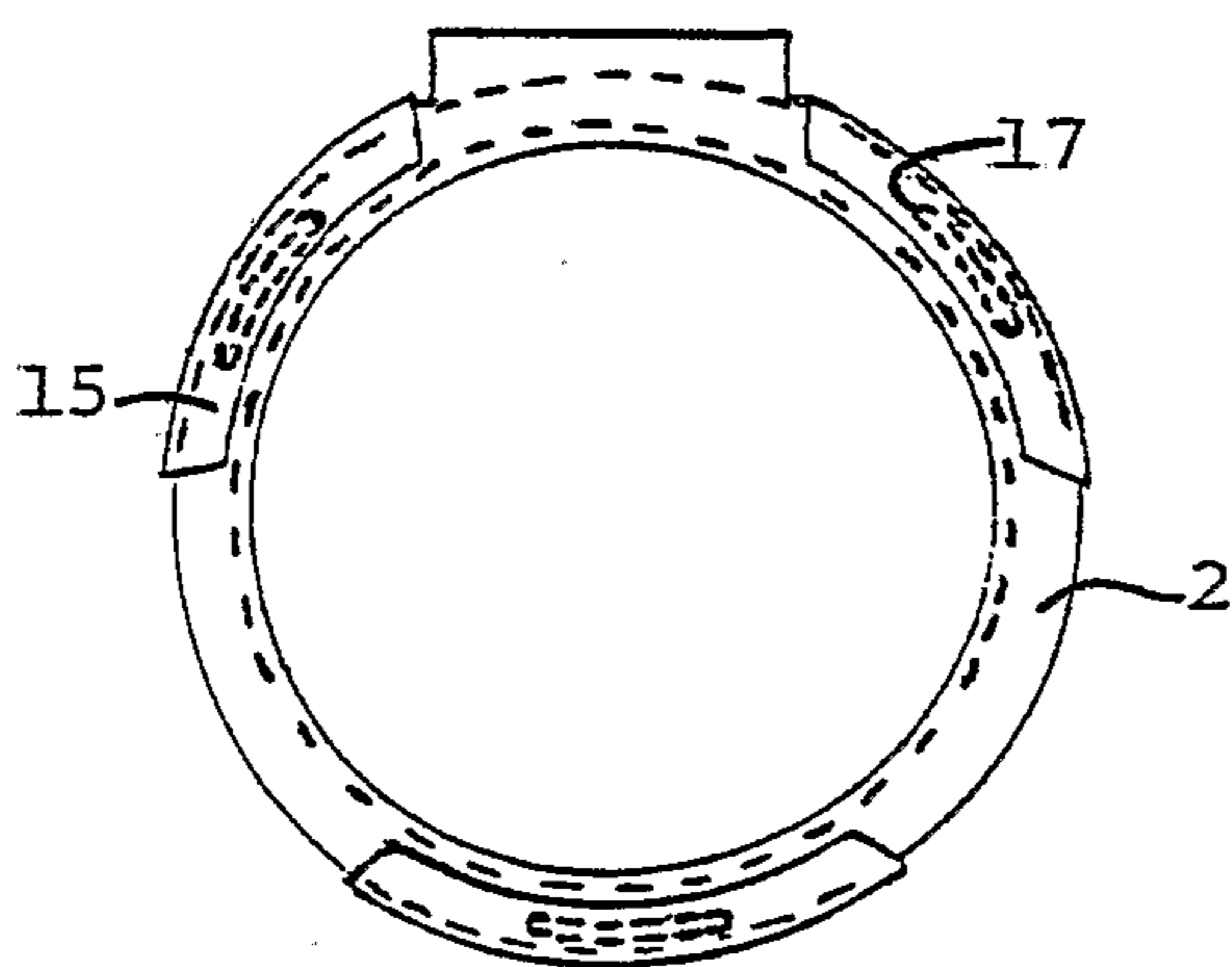


FIG. 10

6/6

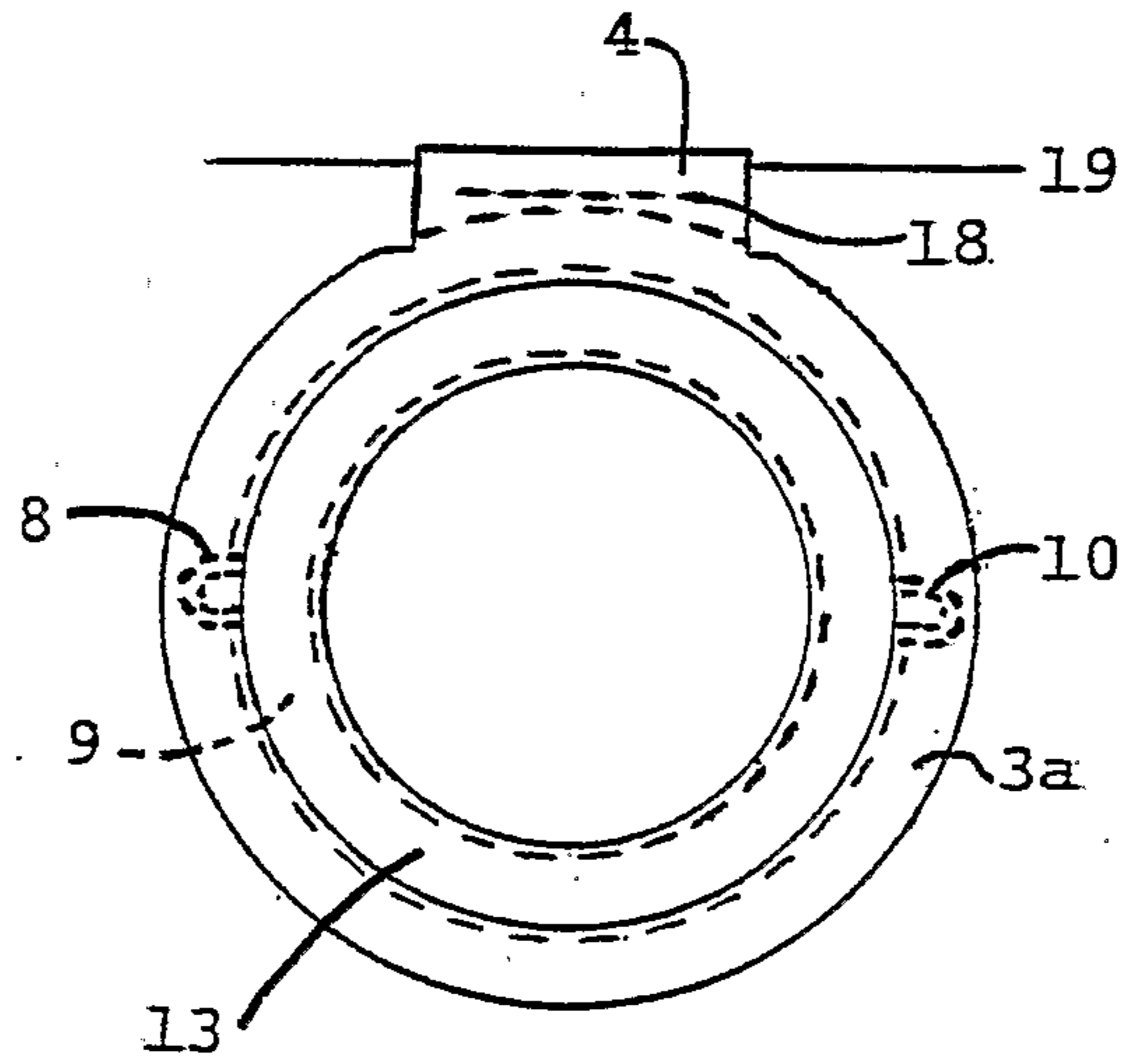


FIG. 11

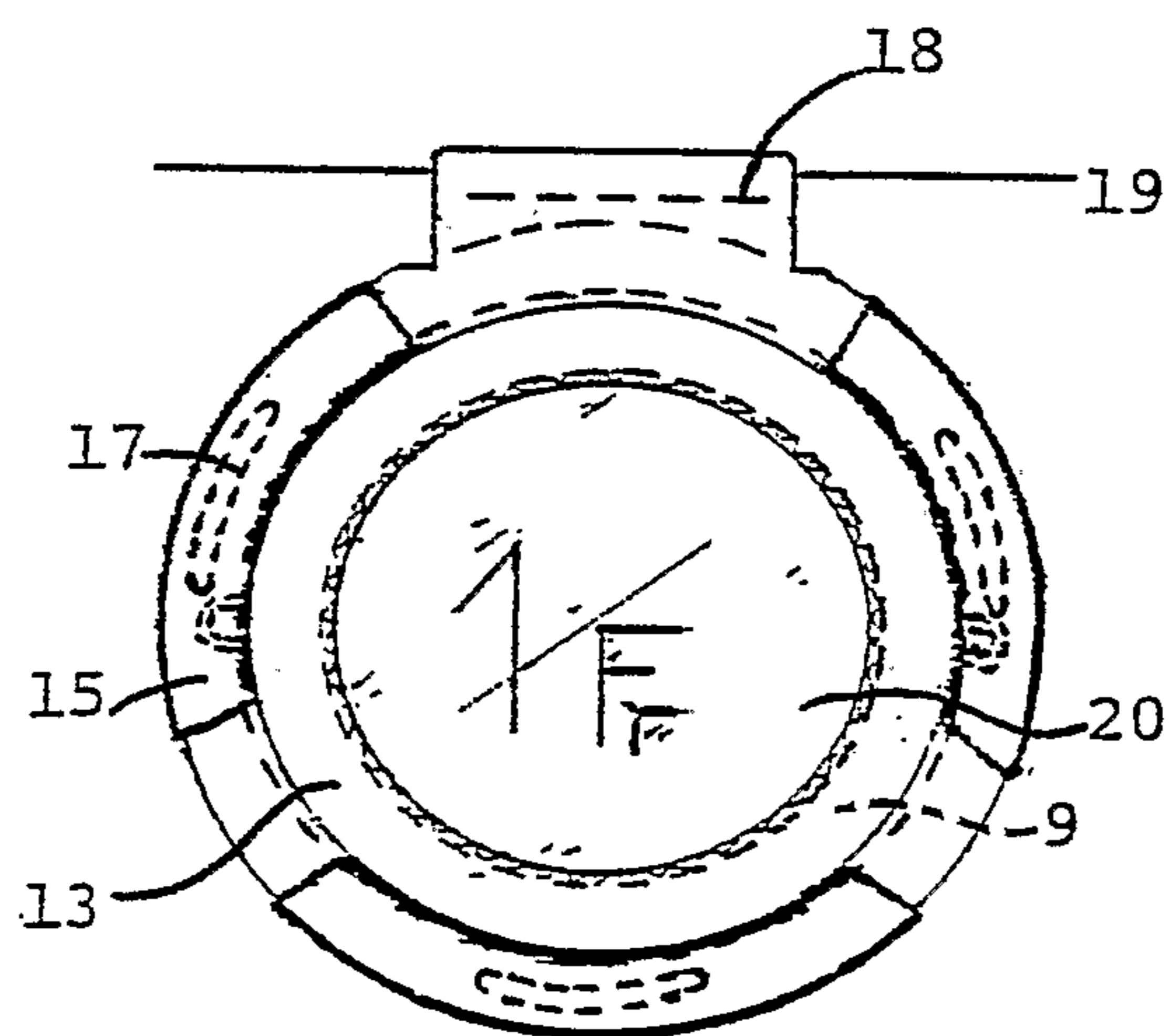


FIG. 12

